



Projet Tutorat

Projet Pédagogique

2011

Table des matières

	Page
1) Introduction	1
2) Objectifs du projet	2
3) Public visé	2
4) Moyens	2
4.1) Moyens d'action	2
4.1.1) L'inscription	2
4.1.2) Les bilans	3
4.2) Moyens humains	3
4.2.1) Responsable du projet	3
4.2.2) Les tuteurs	3
4.3) Moyens pédagogiques	4
4.4) Moyens didactiques	4
4.5) Moyens financiers	5
5) Infrastructures	5
6) Horaire adapté	5
7) Pertinence du projet	5
Annexes	6
Annexe 1: Fiche signalétique du jeune	7
Annexe 2: Charte jeune – tuteur	9
Annexe 3: Bilan final	12
Annexe 4: Convention de collaboration	13
Annexe 5: Programme du jour	14

1) Introduction

L'Antenne Scolaire du service Prévention de la commune de Woluwe-Saint-Lambert est un service d'aide psychosociale qui vise la prévention et la lutte contre le décrochage scolaire et les inégalités sociales. Le service qu'il offre est gratuit et s'adresse à tous les jeunes habitant la commune ou qui y fréquentent un établissement scolaire, ainsi qu'à leurs parents ou responsables légaux.

Pour répondre à ces objectifs, différents projets sont mis en place tels qu'un accompagnement individuel pour les jeunes du secondaire en situation de décrochage scolaire ou à risque de décrocher. L'équipe se tient également à la disposition des parents et des jeunes qui souhaitent obtenir des informations et/ou de l'aide dans les démarches d'ordre scolaire (recherche d'école, recours, etc.). De plus, elle organise une école de devoirs pour les jeunes des deux premiers degrés du secondaire qui éprouvent des difficultés scolaires. Depuis l'année 2010, un projet de tutorat pour les jeunes du secondaire (de la 1^{ère} à la 6^{ème}) a été mis en place pour ceux manifestant le besoin d'une aide plus individuelle, soit dans le cadre d'un soutien scolaire, soit dans un accompagnement pédagogique plus globale.

L'équipe développe également des actions plus collectives afin de sensibiliser la population et les professionnels à la problématique du décrochage scolaire.

Enfin, pour l'ensemble de nos projets, l'équipe de l'Antenne Scolaire attache une grande importance au travail en réseau et donc à la collaboration avec les écoles, les centres PMS ou toute autre association concernée par les questions scolaires.

Nombreuses sont les structures qui proposent un soutien scolaire aux jeunes qui éprouvent des difficultés pendant leur scolarité. Cependant, ces structures sont souvent davantage destinées aux enfants de l'enseignement primaire.

C'est à partir de cette réalité de terrain mais également suite aux observations faites à l'école de devoirs de l'Antenne Scolaire, que l'équipe a voulu développer un projet permettant de répondre aux besoins plus spécifiques de certains jeunes.

Durant l'année 2009-2010, quelques animateurs de l'EDD ont suivi certains jeunes qui fréquentaient à ce moment là l'EDD et qui avaient besoin d'une aide plus individuelle. L'aide apportée pendant cette année aux jeunes est cependant restée très ponctuelle.

Suite à cette première expérience positive, l'équipe a souhaité introduire le tutorat dans ses projets, qui a donc réellement commencé au début de l'année scolaire 2010 – 2011.

2) Objectifs du projet

L'objectif principal du projet est d'aider les jeunes à (re)donner sens aux apprentissages et aux savoirs à travers un accompagnement individuel.

Basé sur la valorisation des compétences et le renforcement de l'estime de soi, le tutorat consiste en une aide pédagogique individuelle destinée à des jeunes de l'enseignement secondaire qui rencontrent des difficultés scolaires soit dans une matière spécifique soit dans leur rapport aux apprentissages.

Le tutorat vise une prise de conscience du jeune quant à ses capacités et ses compétences, une meilleure connaissance de lui, ainsi que le développement d'un comportement plus autonome dans l'acquisition de nouveaux savoirs.

3) Public visé

Le projet tutorat est destiné aux jeunes de l'enseignement secondaire, sans limite d'âge. L'Antenne Scolaire, faisant partie du service Prévention qui est un service communal, accueille prioritairement les jeunes qui sont soit domiciliés soit scolarisés dans la commune.

Une priorité est également donnée aux jeunes qui éprouvent des difficultés scolaires telles qu'une mauvaise compréhension de certaines matières, des échecs répétés, une perte de sens par rapport aux apprentissages et à l'école.

Enfin, une attention particulière est portée aux jeunes dont les parents n'ont pas les ressources financières suffisantes pour inscrire leurs enfants dans des structures d'aide similaires mais payantes.

4) Moyens

4.1) Moyens d'action

4.1.1) L'inscription

Suite à une demande de tutorat, introduite par le jeune ou ses parents, un premier entretien avec la responsable du projet, le jeune et ses parents est organisé. Cette rencontre permet à la fois de clarifier la demande et de savoir si ce type d'aide est adapté aux besoins du jeune. Si la décision d'inscrire le jeune est prise, une fiche signalétique du jeune est complétée. Elle reprend, outre les coordonnées du jeune et de ses parents, l'origine de la demande, le parcours scolaire du jeune et les éléments importants concernant son contexte de vie. (cf. Annexe 1)

Ensuite, un deuxième entretien est organisé afin de présenter le jeune à son tuteur en présence des parents et de la responsable du projet. Le tuteur est informé de la situation du jeune et de ses besoins avant cette rencontre.

C'est au cours de cet entretien que la charte du tutorat, qui reprend les engagements du jeune, de ses parents, du tuteur et de la responsable du projet, est signée. (cf. Annexe 2). Les objectifs du travail avec le tuteur sont également définis lors de cette rencontre.

4.1.2) Les bilans

Sur base d'un journal de bord tenu par les tuteurs, des bilans sont réalisés avec chaque jeune, à différents moments du suivi en présence du tuteur, des parents du jeune et de la responsable du projet. Ces bilans permettent de faire le point sur la situation du jeune et de décider de la poursuite ou de l'arrêt des séances. C'est également l'occasion d'avoir un feedback de la part du jeune et de son tuteur par rapport au déroulement des séances, aux explications données, au travail effectué, ...(cf. Annexe 3).

4.2) Moyens humains

4.2.1.) Responsable du projet

La fonction du responsable du projet comprend la prise en charge globale de ce dernier, à savoir le recrutement et l'encadrement des tuteurs volontaires, l'accueil des demandes de tutorat par les jeunes ou les parents et les bilans effectués pendant l'année.

Afin de permettre un meilleur suivi du jeune, un contact téléphonique est pris avec son école afin d'avertir son titulaire de classe de son inscription au tutorat mais aussi pour favoriser les échanges entre l'école et la responsable du projet, tout en respectant le secret professionnel.

En outre, la responsable est également chargée du bon déroulement du tutorat dont l'accueil des tuteurs et des jeunes, la mise à disposition d'un local et du matériel nécessaire et sa disponibilité durant les séances de tutorat.

4.2.2.) Les tuteurs

L'équipe se compose de tuteurs volontaires disposant de compétences pédagogiques et de qualités relationnelles adaptées aux besoins des jeunes.

Lorsque le tuteur adhère au projet pédagogique, une convention de collaboration est signée (Annexe 4). Par la signature de cette convention, le tuteur s'engage pour une période d'une année scolaire (de septembre à juin) à raison de minimum une séance de tutorat (1h30 par semaine).

Par leur engagement en tant que volontaires, les tuteurs s'engagent:

- ✘ à apporter une aide adaptée à la demande du jeune et à ses besoins;
- ✘ à être présents et à encadrer le jeune afin de lui apporter l'aide nécessaire à ses difficultés scolaires;
- ✘ à être disponible et à l'écoute du jeune;
- ✘ à respecter le secret professionnel;
- ✘ à participer aux bilans organisés avec le jeune, ses parents et la responsable.

Pour chaque jeune pris en charge, le tuteur tient à jour un journal de bord (fiche programme – cf. Annexe 5) qui reprend ce qui a été fait pendant la séance, le travail à domicile à faire par le jeune pour la séance suivante et les remarques éventuelles du tuteur à transmettre à la responsable du projet. Ce journal de bord est important car il servira de base pour les bilans. Cela reflète également l'avis du tuteur concernant les progrès du jeune et les éléments de matière qu'il juge importants d'approfondir dans le travail avec le jeune.

Enfin, pour faciliter l'organisation et le suivi de chaque jeune, les tuteurs sont autorisés à prendre en charge maximum deux jeunes par semaine.

4.3.) Moyens pédagogiques

Afin d'aider le jeune dans ses difficultés scolaires et/ou de l'aider à (re)investir positivement les apprentissages, les moyens pédagogiques privilégiés seront:

- ✘ d'aider les jeunes à construire des outils pédagogiques efficaces pour qu'ils se les approprient;
- ✘ de valoriser les jeunes dans leur travail et de veiller à renforcer la confiance et l'estime de soi;
- ✘ d'améliorer la compréhension des matières en encourageant l'explicitation de celles-ci par le jeune.

Ces différents outils pédagogiques ne peuvent exister qu'à l'intérieur d'une relation de confiance entre le jeune et son tuteur.

4.4.) Moyens didactiques

Du matériel pédagogique (dictionnaires, Bescherelle, manuels, Atlas et autres) est à la disposition des jeunes et de leur tuteur pendant les séances de tutorat. Avec l'accord de la responsable du projet, ce matériel peut être emprunté pour une courte durée.

Du matériel scolaire tel que crayons, feutres, matériel de géométrie, fardes et intercalaires est également à leur disposition.

4.5) Moyens financiers

Le projet de tutorat faisant partie intégrante de l'Antenne Scolaire du service Prévention qui est un service communal, les moyens financiers dont il dispose sont ceux du budget communal, et plus particulièrement du sous-budget prévention. La majeure partie de ces moyens financiers sont mis à disposition par le Plan local de Prévention et de Proximité conclu entre la commune et la Région de Bruxelles-Capitale.

Les tuteurs bénéficient d'une indemnité forfaitaire de 12€ par jour de présence.

5) Infrastructures

Les séances de tutorat se déroulent dans les locaux de l'Antenne Scolaire basés au 98-100 Av. Andromède à 1200 Woluwe-Saint-Lambert.

Le local où se déroulent les séances de tutorat est situé au rez-de-chaussée de l'immeuble, ce qui permet une accessibilité aux jeunes présentant un handicap physique (accès en chaise roulante).

6) Horaire adapté

Les séances de tutorat sont organisées, par séance d'1h30 maximum, le lundi entre 16h30 et 19h30 et le mercredi entre 14h30 et 17h30, correspondant à des tranches horaires situées en dehors des horaires scolaires des jeunes.

Elles ont lieu de mi-septembre à fin juin, y compris pendant les vacances scolaires, excepté durant les vacances d'hiver et celles d'été.

7) Pertinence du projet

Pour ce type de projet il est difficile de fournir des résultats purement quantitatifs. L'évaluation sera davantage qualitative. En effet, chez les jeunes qui éprouvent de grandes difficultés scolaires c'est surtout sur base d'un travail sur le long terme que des résultats « chiffrés » seront visibles.

Toutefois, la satisfaction du jeune vis-à-vis de l'aide reçue, l'observation d'une meilleure estime de soi et une hausse des résultats scolaires peuvent être des indicateurs de la qualité du travail effectué.

La pertinence du projet pédagogique est évaluée lors des bilans. Il est important pour l'équipe de recueillir les observations et les avis des tuteurs ainsi que des jeunes et leurs parents afin d'adapter le projet pédagogique pour que celui-ci réponde au mieux aux besoins exprimés.

Annexes

- Annexe 1: Fiche signalétique du jeune
- Annexe 2: Charte jeune - tuteur
- Annexe 3: Bilan fin
- Annexe 4: Convention de collaboration
- Annexe 5: Programme du jour

Fiche signalétique - Tutorat

Date de l'inscription : .

Jeune

Prénom, Nom :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

GSM :

Français – langue maternelle ?

Langue parlée à la maison :

Parent(s)

Prénom, Nom :

Téléphone :

Adresse :

Prénom, Nom:

Téléphone:

Adresse :

Établissement scolaire

Nom de l'établissement scolaire :

Filière d'enseignement:

Année :

Option choisie :

Nom du titulaire :

Adresse :

Téléphone :

Origine de la Demande

Parcours scolaire

Contexte familial, social

Remarque

Charte - Projet tutorat - Antenne Scolaire

Généralités

- ✘ Le tutorat est destiné aux jeunes de l'enseignement secondaire, sans limite d'âge, qui sont scolarisés ou domiciliés à Woluwe-Saint-Lambert, et plus particulièrement aux jeunes présentant des difficultés scolaires;
- ✘ L'inscription se fait uniquement sur rendez-vous, en présence du jeune et de ses parents, afin d'établir un dossier individuel;
- ✘ Les séances de tutorat ont lieu de la mi-septembre à la fin juin y compris pendant les vacances scolaire sauf les vacances d'hiver et d'été;
- ✘ Le tutorat consiste en plusieurs séances de minimum une heure et demie chacune, qui peuvent être réparties sur deux jours par semaine:
 - Lundi entre 16h30 et 19h30
 - Mercredi entre 14h30 et 17h30
- ✘ Le jeune peut s'inscrire pour une ou plusieurs séances par semaine, selon ses besoins et difficultés et selon la disponibilité des tuteurs;
- ✘ La première séance de tutorat donne l'occasion au jeune et à son tuteur de définir quels sont les besoins rencontrés par le jeune ainsi que de fixer les objectifs.

Engagement

Cette charte rappelle au jeune qui bénéficie du tutorat ses droits **et** ses devoirs qu'il doit respecter, sous peine d'être exclu des séances de tutorat. Le tuteur, ainsi que la responsable du projet de tutorat ont également des droits et des devoirs envers le jeune.

Le jeune s'engage à :

- ✘ faire preuve de respect envers son tuteur et la responsable du projet;
- ✘ respecter les consignes, le matériel mis à sa disposition et les locaux;
- ✘ être présent à chaque séance de tutorat au jour et à l'heure qui ont été convenus;
- ✘ participer aux rencontres organisées avec son tuteur et de la responsable du projet qui ont pour but de faire le point sur la situation et d'évaluer si le tutorat répond à ses attentes et à ses besoins.

Les parents du jeune s'engagent à :

- ✗ s'assurer de la présence de leur enfant à chaque séance de tutorat;
- ✗ transmettre à la responsable du projet une **copie de chaque bulletin** reçu durant l'année scolaire;
- ✗ collaborer avec le tuteur du jeune et la responsable en vue de faire évoluer positivement la situation de leur enfant;
- ✗ justifier les absences de leur enfant. Seules les absences exceptionnelles et justifiées, au plus tard la veille, par les parents seront acceptées.

Le tuteur s'engage à :

- fournir une aide adaptée à la demande du jeune et à ses besoins;
- être présent et à encadrer le jeune afin de lui apporter l'aide nécessaire à ses difficultés scolaires;
- être disponible et à l'écoute du jeune;
- respecter le secret professionnel;
- participer aux rencontres organisées avec le jeune et la responsable du projet dans le but de mieux comprendre sa situation scolaire et ses besoins. C'est également le moment de faire le point sur la situation.

La responsable du projet de tutorat s'engage à:

- être disponible et à l'écoute du jeune;
- s'assurer du bon déroulement des séances;
- respecter le secret professionnel;
- suivre l'évolution du jeune au moyen des rencontres régulières, en présence du tuteur et du jeune;
- solliciter l'avis du jeune au sujet de l'organisation du tutorat;
- être la personne de référence pour le jeune et ses parents;
- informer le jeune et ses parents des éventuels contacts qu'elle a eus avec l'école.

Nom et prénom du jeune:

Nom du tuteur:

Séances de tutorat:

lundi deà

lundi deà

mercredi de à

mercredi de à

Fait en double exemplaire à Bruxelles, le . . / . . /

Le jeune, ses parents

Le tuteur

La responsable du projet

Lu et approuvé,

Signature :

Bilan tutorat

Date:

Tuteur:

✘ **Objectif du bilan** (Résumé des séances, faire le point sur le travail effectué, redéfinition des objectifs, ...)

✘ **Comment ont été vécues les séances de tutorat** (Explications, le plus aimé, le plus difficile, objectifs suivis, ...)

Jeune**Tuteur**

✘ **Organisation** (Système de résumé des séances, farde, disponibilité du responsable, locaux, propositions/changements)

✘ **Retour du responsable**

✘ **Remarques**

Convention de collaboration pour volontaire

Projet de tutorat

TUTORAT - Programme

DATE:

Travail effectué en séance:

Exercices ou travail complémentaire a faire pour la prochaine fois:

Remarques: